

L'an deux mille vingt deux, le 4 octobre à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, le mardi 4 octobre 2022 à 14h30, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 12 septembre 2022

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Véronique HAMMERER, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Jean-Michel RIGAL, Mr Louis CAVALEIRO

Etaient présents en visioconférence : Mr Stéphane LEBOT, Mr Jean PROU, Mr Rémi JUSTINIEN

Absents représentés : Mr JACKY BOTTON, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Cyril PENAUD, pouvoir à Mme Françoise de ROFFIGNAC

Excusés : Mr Henri SABAROT, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Vincent BARRAUD

Etaient également présents : Mme Nathalie BRICHE du département de la Gironde, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 16
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 12

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N° 2022-04-43
Accueil d'un volontaire en service civique

Vu le code du service national instaurant le service civique, articles L120-1 et suivants,

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1. de mettre en place le dispositif du service civique au sein du SMIDDEST à compter du 1^{er} janvier 2023,

Article 2. d'autoriser Mme la Présidente à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,

Article 3. d'autoriser Mme la Présidente à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires,

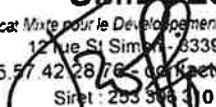
Article 4. d'autoriser Mme la Présidente à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire pour la prise en charge de frais d'alimentation, d'hébergement et de transport.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 4 octobre 2022.

La Présidente

La secrétaire de séance

SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 rue St Simon - 33390 BLAYE
05 57 42 28 76 - contact@smiddest.fr
Siret : 253 306 310 00058



Françoise de Roffignac

Célia MONSEIGNE



Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.